



Comment prévenir la prolifération des algues bleues dans les lacs?

Depuis quelques années nous vous parlons de fermetures de lacs à cause de la présence d'algues bleues. En 2008, 138 lacs au Québec ont été touchés par ce phénomène qui prend de l'ampleur partout dans le monde (en Chine, aux États-Unis, au Brésil, en Europe, en Australie, au Japon, etc.). Notre région n'est pas épargnée.

Dans un plan d'eau en santé et jeune, les éléments nutritifs sont présents à de faibles concentrations et assurent une croissance normale des plantes aquatiques et des algues microscopiques. L'eau y est claire, fraîche et bien oxygénée. Puis, sur des milliers d'années, un lac se transforme; ce processus de transformation d'un lac, nommé « eutrophisation », se caractérise par un accroissement des plantes aquatiques et des algues. L'eau y devient moins transparente, plus chaude et peu oxygénée. Ce phénomène naturel à l'échelle géologique se trouve fortement accéléré par les matières nutritives et les sédiments apportés par diverses activités humaines. Lorsqu'il y a des algues bleues dans un lac, c'est que le lac reçoit une trop forte quantité d'éléments nutritifs par rapport à sa capacité d'autoépuration.

Il est reconnu dans la littérature scientifique que le phosphore est le principal élément nutritif à l'origine de la prolifération des algues bleues dans les lacs.

Préoccupée par les algues bleues, la Municipalité a adopté en juillet 2008 le règlement 2008-06 dans le but de prévenir les algues bleues dans ses lacs. Un résumé de ce règlement a été joint à l'envoi postal du compte de taxes 2009.

De plus, la Municipalité invite tous ses résidents à utiliser des savons sans phosphate. Elle a installé 8 affiches à cet effet (deux au village et d'autres aux entrées des différents lacs).

Ces mesures imposées aux riverains ne suffiront pas à bien protéger nos lacs.

En 2009, la Municipalité ira de l'avant avec des mesures complémentaires. Ces mesures s'appliqueront au Lac Plaisant parce qu'il a été atteint par les algues bleu-vert en 2007. Ces mesures seront étendues aux autres lacs les années suivantes.

- S'assurer du bon fonctionnement de toutes les installations septiques pour résidences isolées pour tous les lacs et tributaires du Regroupement et en exiger leur conformité pour la protection du milieu riverain. En 2009, toutes les installations septiques du Lac Plaisant seront évaluées.
- Mettre en place un programme d'étude et de suivi de la qualité des eaux riveraines de tous les lacs et cours d'eau du Regroupement selon des normes gouvernementales reconnues. Nos associations de lacs ont inscrit leur plan d'eau au RSV-Lacs ce qui permettra une analyse adéquate de l'eau de surface. De plus, fruit d'une collaboration entre l'Organisme de bassin versant de la Rivière du Loup (OBVRL), l'UQTR et la Municipalité, en 2009, nous aurons un stagiaire de l'UQTR qui procédera à l'analyse en profondeur du ruissellement dans le

bassin versant du lac Plaisant, à l'analyse des taux de phosphore dans ses sédiments et à l'identification des zones problématiques autour de ce lac afin de mieux gérer l'érosion autour de ce dernier.

De plus, depuis 2008, la Municipalité a modifié sa façon d'entretenir les fossés des routes municipales ; là où elle doit faire des travaux d'amélioration ou d'entretien, elle applique la technique du tiers inférieur telle que recommandée par le Ministère des Transports du Québec. Quand c'est nécessaire, elle aménage également des bassins de sédimentation. Ces mesures visent à éviter, dans la mesure du possible, le déversement vers les lacs.

En 2010, la Municipalité doit réviser son schéma d'aménagement et d'urbanisme ; elle profitera de l'occasion pour améliorer les normes de protection du milieu riverain et les inscrire dans une perspective de développement durable. Principalement, elle visera à :

- Évaluer et établir une capacité de support limite pour les lacs et cours d'eau du Regroupement au-delà de laquelle de nouveaux développements seraient prohibés.
- Mieux gérer l'érosion sur les sites de construction adoptant un règlement à cet effet.

Les lacs constituent des écosystèmes complexes et fragiles. C'est au prix d'un véritable contrôle de l'érosion et des apports en phosphore que nous pourrons léguer des lacs en santé aux prochaines générations. Nous connaissons les causes de ce problème et les moyens de le contrôler. Adopter des mesures complémentaires et une réglementation préventive, c'est surtout économiser sur la facture de demain.